



PLAQUETTE

SAISON 2024/2025

US CRETEIL BADMINTON

DU BADMINTON POUR TOUS LES ÂGES, TOUS LES NIVEAUX, TOUTES LES ENVIES

CONTACT

 contact@uscbad.fr

 www.uscbad.fr

 5 rue d'Estienne d'Orves, Créteil

 /US Créteil Badminton

 @uscbad

 @uscbad

Chères adhérentes et chers adhérents,

Après une saison 2023-2024 riche, qui va se terminer par les jeux olympiques de Paris, nous espérons que vous êtes prêts à nous renouveler votre confiance pour la saison à venir.

Toute l'équipe de nos entraîneurs sera à vos côtés pour vous proposer toujours plus des perspectives d'évolution et de nouveautés.

Que ce soit pour les débutants jusqu'aux compétiteurs de niveau national en passant par les jeunes, tous les publics pourront trouver chaussure à leur pied.

Nous reprendrons également l'organisation de nos deux tournois à destination des séniors selon leurs niveaux de classements et l'organisation d'une étape départementale pour les jeunes.

La convivialité sera également toujours un objectif important pour cette nouvelle saison !

Nous avons hâte de vous retrouver et vous souhaitons une belle saison sportive.

A très bientôt sur les terrains.

Kevin RICHARD, président de l'USC Badminton

BUREAU		
PRESIDENT	Projet du club Représentativité Contrats salariés Lien FFBad/LIFB – ANS Haut niveau	Kevin RICHARD president@badmintoncreteil.fr
VICE PRESIDENTE	Gestion Equipementier	Paule RENVOISE paule.renvoise@yahoo.fr
SECRETAIRE	Gestion des réunions	Suruthika NOWAD suruthika.nsu@gmail.com
TRESORIERE	Comptabilité Budget	Véronique OLMI tresorier@badmintoncreteil.fr
MEMBRES ACTIFS	Ceylian KIRCHHOFFER, Jean-Louis ROUSSET, Sandrine CREDOU, Jade REFES, Pierre TIADINA, Nicolas LIABEUF	

DIRECTION TECHNIQUE	
CONTACT	dt@badmintoncreteil.fr
ENTRAÎNEURS	Léo BARRIERE* Romain CREDOU* Florian DIEZ* Bertrand GALLET* Paul LHEUREUX* Suruthika NOWAD Malo MAMERON* Quentin NGUYEN* Jade REFES
ARBITRES	Quentin NGUYEN*, Alain TARD*
JUGE-ARBITRE	Brigitte VINCENT*, Gilles DOSSETO* (non licenciés au club)
SOC	Véronique OLMI Jean-Louis ROUSSET Pierre TIADINA

* = non élu au bureau

COMMISSIONS 2024 – 2025

JEUNES	Coordination du projet <i>Jeunes</i>	Nicolas LIABEUF 06 88 18 82 72
VOLANTS	Suivi du stock/ Fourniture aux entraîneurs/capitaines/joueurs commandes	Florian DIEZ* 06 98 96 50 02 Paule RENVOISE 06 79 64 47 07
RELATIONS EQUIPEMENTIER	Lien club-magasin +2Bad / Yonex	Paule RENVOISE 06 79 64 47 07
LOGISTIQUE EQUIPE 1	Gestion des déplacements	Kevin RICHARD 06 18 39 88 01
COMMUNICATION SITE INTERNET	Mise en ligne des comptes rendus Information sur les manifestations exceptionnelles Création et maintenance du site Redirections web et mail Mises à jour collective Comptes <i>facebook</i> et <i>instagram</i>	Ceylian KIRCHHOFFER 06 58 93 31 43
COMMISSION TECHNIQUE	Gestion et encadrement des équipes 1 à 2 Gestion et encadrement des équipes 3 à 8	Kevin RICHARD 06 18 39 88 01 Jean-Louis ROUSSET 06 86 90 01 93
COMMISSION ARBITRAGE	Formation arbitrage	Pierre TIADINA
COMMISSION CONVIVIALITE	Organisation d'événements Gestion des Buvettes	Jade REFES Sandrine CREDOU
COMMISSION SPONSORING	Recherche Sponsoring	Suruthika NOWAD

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au club de badminton de Créteil s'effectue en septembre et est valable pour toute la saison 2024-2025, de septembre à août. Des gymnases peuvent être disponibles en juillet et août et pendant les vacances scolaires (consulter le site du club pour les horaires).

Les inscriptions ne seront acceptées que complètes, c'est-à-dire avec :

- la **fiche d'inscription** renseignée en ligne,
- un **certificat médical** portant **impérativement** la mention « **apte à la pratique du badminton en compétition** » (valable 3 ans sous réserve de la validation du questionnaire de santé officiel annuel) ou **l'attestation** accompagnant le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, notamment pour les moins de 18 ans qui sont dispensés de certificat médical en cas de questionnaire médical rempli avec uniquement des réponses négatives.
- un **chèque** libellé à l'ordre de « USC Badminton » (ou autre moyen de paiement)
- Mail pour toute question : inscription.uscreteilbad@gmail.com



Sur le certificat médical, la mention "**en compétition**" est obligatoire même si vous ne souhaitez pas participer à des tournois cette saison.

Tous les **vétérans** (nés en 1987 ou avant) doivent utiliser le certificat médical de la ligue disponible sur notre site rubrique téléchargement.

Votre inscription donne droit :

- à l'accès aux installations sportives de badminton
- au moins à un entraînement par semaine (sauf licence *Jeu libre*)
- à l'accès aux créneaux de jeu libre
- à la licence fédérale (classement individuel sur <http://poona.ffba.org>)
- à une couverture en cas d'accident
- au remboursement : de l'inscription au championnat départemental du Val-de-Marne, du championnat régional ou d'un championnat national auquel vous vous seriez qualifié. Par ailleurs, les tableaux de tournois privés remportés pourront également être remboursés sur demande de votre part, dans la limite de 5 par saison.

Important :

Pour des questions de responsabilité et d'assurance, à partir de la troisième séance, l'accès aux gymnases sera refusé par les entraîneurs à toute personne dont le dossier ne sera pas complet.

TARIFS SAISON 2024-2025

Licence <i>Jeu libre</i>	153 €
Licence <i>Jeune < 12 ans</i> (né en 2011 et après) <i>1 entraînement</i>	195 €
Licence <i>Jeune < 12 ans</i> (né en 2011 et après) <i>2 entraînements</i> Licence <i>Jeune > 12 ans</i> (né avant 2011) <i>1 entraînement</i> Licence <i>Adulte 1 entraînement</i>	215 €
Licence <i>Jeune > 12 ans</i> (né avant 2011) <i>2 entraînements</i> Licence <i>Adulte 2 entraînements</i> (sur sélection des entraîneurs)	248 €
Licence <i>Dirigeant joueur</i>	106 €
Licence <i>Dirigeant non joueur</i>	58 €
Part non remboursable de la cotisation	78 €

Pour toute inscription de 3 personnes ou plus du même foyer, une remise de 10% est appliquée.

Nous attirons votre attention sur le fait que, passées les vacances de la Toussaint, aucun remboursement ne sera effectué.

RAPPEL DES CATEGORIES D'AGE

Catégories	Age	Saison 2024-2025
Minibad	6 à 7 ans	Nés en 2017 et 2018 (CP/CE1)
Poussins	8 à 9 ans	Nés en 2015 et 2016 (CE2/CM1)
Benjamins	10 à 11 ans	Nés en 2013 et 2014 (CM2/6 ^{ème})
Minimes	12 à 13 ans	Nés en 2011 et 2012 (5 ^{ème} /4 ^{ème})
Cadets	14 à 15 ans	Nés en 2009 et 2010 (3 ^{ème} /2 ^{nde})
Juniors	16 à 17 ans	Nés en 2007 et 2008 (1 ^{ère} / Terminale)
Séniors	18 à 39 ans	Nés entre 1985 et 2006 (inclus)
Vétérans 1	35 à 40 ans*	Nés en 1989 ou avant
Vétérans 2	40 à 44 ans	
Vétérans 3	45 à 49 ans	
Vétérans 4	50 à 54 ans	
Vétérans 5	Plus de 55 ans	

** les vétérans 1 sont séniors mais peuvent jouer en vétéran.*

LES NIVEAUX D'ENTRAÎNEMENT

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs et des animateurs diplômés.

Il est demandé aux licenciés de faire preuve de sérieux et d'assiduité.

Le club fournit les volants lors des entraînements ; des raquettes peuvent être prêtées pour les jeunes.

Chez les jeunes :

- les **minibad** : jeunes nés en 2017 et 2018.
- les **poussins** : jeunes nés en 2015 et 2016.
- les **non compétiteurs** : jeunes nés entre 2008 et 2014 (10 à 16 ans) débutant la pratique du badminton, mais susceptibles de rejoindre les groupes compétiteurs sur décision de la commission *Jeunes* et des entraîneurs.
- les **compétiteurs** ou **compétiteurs espoirs** : jeunes nés entre 2008 et 2014 (10 à 16 ans) participant à des compétitions de badminton (sur sélection de la commission *Jeunes* et des entraîneurs).

Rappel : Les parents doivent accompagner leurs enfants à l'intérieur du gymnase et s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Chez les adultes :

- les **adultes débutants** : adultes devant acquérir les notions de jeu ;
- les **adultes débrouillés loisirs et confirmés loisirs** : adultes souhaitant aller approfondir leur pratique sans toutefois faire de la compétition ;
- les **adultes compétiteurs classés ou non classés** : compétition en équipes régionales et départementales ;
- les **compétiteurs haut niveau** : compétition en équipes 1 et 2.

Le championnat interclubs :

Le club engagera cette saison plusieurs équipes mixtes et potentiellement 1 masculine dans le championnat départemental par équipes.

L'équipe 1 joue en *Nationale 1* ; l'équipe 2 en *Régionale 1* ; l'équipe 3 en *Régionale 3* ; l'équipe 4 en pré-régionale et les autres équipes en *Départementale*.

PLANIFICATION SAISON 2024 / 2025

		PASTEUR 5 terrains	JEU DE PAUME 5 terrains	SCHWEITZER 7 terrains	STAPS 7 terrains	PAILLOU 7 terrains	MTE 4 terrains	
L U N D I	17h-17h30						Bad Pous	17h-17h30
	17h30-18h							17h30-18h
	18h-18h30							18h-18h30
	18h30-19h							18h30-19h
	19h-19h30	Groupe Espoirs et Compétiteurs						19h-19h30
	19h30-20h							19h30-20h
	20h-20h30							20h-20h30
	20h30-21h		Jeu libre / Interclubs		Equipes 1 à 3			20h30-21h
	21h-21h30							21h-21h30
	21h30-22h							21h30-22h
22h-22h30							22h-22h30	
22h30-23h							22h30-23h	
M A R D I	19h30-20h							19h30-20h
	20h-20h30							20h-20h30
	20h30-21h			Equipes 6 à 8				20h30-21h
	21h-21h30	Jeu Libre			Equipes 4 à 5			21h-21h30
	21h30-22h							21h30-22h
	22h-22h30							22h-22h30
	22h30-23h							22h30-23h
M E R C R E D I	17h30-18h							17h30-18h
	18h-18h30	Non Compétiteurs				Minibad / Bad Pous		18h-18h30
	18h30-19h							18h30-19h
	19h-19h30							19h-19h30
	19h30-20h	Groupe Espoirs				Débrouillés loisirs		19h30-20h
	20h-20h30							20h-20h30
	20h30-21h							20h30-21h
	21h-21h30	Adultes Débutants				Confirmés loisirs		21h-21h30
	21h30-22h							21h30-22h
	22h-22h30							22h-22h30
22h30-23h							22h30-23h	
J E U D I	17h-17h30							17h-17h30
	17h45-18h							17h45-18h
	18h-18h30		Compétiteurs					18h-18h30
	18h30-19h							18h30-19h
	19h-19h30						Non Compétiteurs	19h-19h30
	19h30-20h		Groupe Espoirs					19h30-20h
	20h-20h30							20h-20h30
	20h30-21h							20h30-21h
	21h-21h30		Jeu libre		Equipes 1 à 3			21h-21h30
	21h30-22h							21h30-22h
22h-22h30							22h-22h30	
22h30-23h							22h30-23h	
V E N D R E D I	20h30-21h							20h30-21h
	21h-21h30							21h-21h30
	21h30-22h	Jeu libre / Indiv						21h30-22h
	22h-22h30							22h-22h30
	22h30-23h							22h30-23h
S A M E D I	09h-09h30							09h-09h30
	09h30-10h							09h30-10h
	10h-10h30							10h-10h30
	10h30-11h							10h30-11h
	11h-11h30							11h-11h30
	11h30-12h							11h30-12h
	12h-12h30		Jeu libre					12h-12h30
	12h30-13h							12h30-13h
	13h-13h45							13h-13h45
	18h-18h30		Jeu libre					18h-18h30
	18h30-19h							18h30-19h
	19h-19h30							19h-19h30
	19h30-20h							19h30-20h
D I M A N C H E	14h-14h30							14h-14h30
	14h30-15h							14h30-15h
	15h-16h30							15h-16h30
	16h30-17h							16h30-17h

	Jeunes
	Adultes Loisirs
	Adultes Compétiteurs
	Jeu libre

* possibilité d'intégrer le créneau sur proposition de l'entraîneur et validation de la commission technique

HORAIRES DU JEU LIBRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
JEU DE PAUME 20h30-22h30	Jeu de Paume 21h00-22h30	JEU DE PAUME 20h30-22h30	PASTEUR 21h-22h30	JEU DE PAUME 12h00 - 13h45 18h00 - 20h00	-

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des impératifs du service des sports de la ville.

Consultez régulièrement le site internet du club :

<http://uscbad.fr>

LIEUX DE JEU

Gymnase du Jeu de Paume

(5 terrains)

Rue du Jeu de Paume

94000 Créteil

01.43.99.24.90

Gymnase STAPS

(7 terrains)

27 rue Magellan

94000 Créteil

Gymnase Schweitzer

(7 terrains)

Rue du Jeu de Paume

94000 Créteil

01.43.99.42.20

Gymnase Nelson Paillou

(7 terrains)

14 rue des Sarrazins

94000 Créteil

01.43.99.01.16

Gymnase Pasteur

(5 terrains)

Rue Henry Matisse

94000 Créteil

01.43.99.49.70

Centre Sportif Marie-Thérèse Eyquem

(MTE)

(4 terrains)

6 Square Edison

94000 Créteil

01.56.72.94.60

CHARTRE DU JEU LIBRE

Préambule

Cette charte a pour but d'encadrer les séances de jeu libre, d'accompagner les adhérents dans leur pratique et de favoriser la fluidité et l'accès de tous aux terrains.

Aspects pratiques

1. Ne peuvent accéder au jeu libre que les joueurs licenciés au club USC Badminton et en règle (fiche d'inscription, certificat médical et paiement).
2. Vérifier au préalable la disponibilité du gymnase sur le site du club.
3. Dans la mesure du possible, se coordonner avec un autre adhérent pour s'assurer un partenaire de jeu.
4. Le samedi, attendre qu'un membre du bureau soit présent avant de rentrer dans le gymnase.
5. Apporter ses propres volants.
6. Monter le terrain en début de séance.
7. Respecter les locaux et le matériel mis à disposition (poteaux, filets : faire attention à ne pas retirer la ficelle à l'intérieur de la bande blanche du filet si elle est présente).
8. Lorsque sa session est terminée, si personne n'occupe plus le terrain :
 - a. Ranger les poteaux dans le local, bien alignés.
 - b. Ramasser et jeter les volants usagés.
 - c. Plier le filet avant de le ranger dans le local.
9. Respecter les horaires, surtout de fin de créneau.

Attitude pendant le jeu libre

10. Ne pas traverser de terrain lorsqu'on se déplace dans le gymnase. Cela peut gêner les pratiquants, voire conduire à une blessure.
11. En cas d'affluence :
 - a. ne pas faire de simples.
 - b. après 5 à 10 minutes d'échauffement, faire un match puis laisser la place à ceux qui attendent. Si beaucoup de monde attend, notamment lors des jeux libres des vacances, ne faire qu'un seul set avant de laisser la place aux autres.
12. Pour les nouveaux adhérents, ne pas hésiter à demander aux anciens de jouer avec eux. Pour les anciens adhérents, ne pas hésiter à inviter les nouveaux.

Invitations

13. Les invitations sont possibles mais soumises à conditions :
 - a. L'invité doit être en possession d'une licence FFBaD.
 - b. Le joueur qui invite doit prévenir le président ou le permanent technique et s'assurer de son accord.

- c. En cas de forte affluence, le joueur invité devra laisser sa place aux adhérents du club.

LA VIE DU CLUB

Tout au long de la saison, le club organise de nombreuses activités sportives, dont les principales :

Les « Plumes » de Créteil :

La 14^{ème} édition de La Petite Plume de Créteil aura lieu les 19 et 20 octobre 2024 au gymnase Nelson Paillou. Il sera ouvert aux minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans des séries R6D7 / D8D9 / P et pourra accueillir jusqu'à 200 joueurs de la région Ile-de-France.

La Grande Plume de Créteil (réservée aux classements plus élevés) devrait avoir lieu les 1 & 2 février 2025 (à confirmer).

La fête du club :

Ouverte à tous les licenciés du club, la fête du club a lieu chaque année en fin de saison. Au-delà de la compétition qui mélange tous les niveaux de jeu, c'est avant tout un moment de convivialité et de partage entre les licenciés du club.

Vos rendez-vous à ne pas manquer ...

Rentrée sportive

8 septembre 2024	Forum des Associations - Palais des Sports de Créteil de 10h à 17h
10 septembre 2024 12 septembre 2024	Dépôt des compléments aux dossiers d'inscription Jeu de Paume, de 21h à 22h30 Jeu de Paume, de 21h à 22h30
A partir du 9 septembre 2024	Début des Entraînements - tous les créneaux

Interclubs à Créteil : Venez supporter les joueurs du club !

Nationale 1 à Nelson Paillou (16h) En attente de calendrier fédéral	Régionale à Schweitzer Equipe 2 : date à préciser Equipe 3 : date à préciser	Départementale au Jeu de Paume les lundis soirs à partir de la Toussaint (calendrier bientôt disponible sur le site)
---	---	--

Manifestations

19-20 octobre 2024	14^{ème} Tournoi Régional de Créteil « La P'tite Plume » R6D7 / D8D9 / P (gymnase Nelson Paillou)
1-2 février 2025	Grande Plume de Créteil (date à confirmer)
Fin juin 2025	La fête du club

Fin de saison

Mai 2025	Assemblée Générale de l'USC Générale
Mi juin 2025	Assemblée Générale du club + buffet
Mi juin 2025	Fin des entraînements - jeu libre possible ensuite

*Ce calendrier est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié.
Tous les événements sont annoncés sur le site internet du club :*

<http://uscbad.fr>

REGLES DU JEU SIMPLIFIEES

Tous les points comptent.

Le match se joue au meilleur de **3 sets de 21 points** (donc en deux sets gagnant) quel que soit le type de match (simple homme, simple dame, doubles...).

Le camp vainqueur d'un point sert au point suivant (s'il servait déjà il conserve le service et ajoute un point au score ; s'il recevait, il récupère le service et ajoute un point à son score).

Une pause de 60 secondes est accordée dès qu'un camp arrive à 11 points.

Une pause de 120 secondes est possible entre deux sets.

Au troisième set on change de demi-terrain dès que le score atteint 11 points.

Le **coaching est autorisé** entre les points, mais les joueurs ne peuvent être rejoints par un coach sur le terrain que pendant les pauses de 1 et 2 minutes.

Au **service**, le serveur doit frapper le volant de façon à ce que la tête de raquette soit sous sa taille (service dit "à la cuillère"), la tête de raquette devant être inclinée vers le bas. Le serveur et le receveur doivent rester dans les zones de service et garder les pieds en contact avec le sol jusqu'au moment de la frappe.

Zones de service :

En simple, on regarde les points du serveur : si son score est pair, les deux joueurs se placent à droite, et si son score est impair les deux joueurs se placent à gauche. Ainsi chaque set débute par un placement à droite.

En double, on regarde là aussi les points de l'équipe qui sert et le serveur se place comme en simple (score pair à droite et impair à gauche). Tant qu'une équipe continue de marquer, elle ne change pas de serveur et les deux joueurs inversent donc leur placement à chaque point marqué sur son service. Quand une équipe récupère le service, les joueurs conservent leur placement du point précédent et c'est la parité du score qui détermine lequel des deux joueurs sert. De cette manière, il est impossible d'avoir deux fois de suite le même serveur après que le service a changé de camp.

Si on s'aperçoit d'une erreur de placement, celle-ci est corrigée mais le score est maintenu.

Prolongation en fin de match :

En cas d'**égalité** à 20 partout, le vainqueur du match est celui qui arrive le premier à deux points d'écart.

En cas d'égalité à 29 partout, c'est le premier qui atteint 30 qui remporte le set.

Ce document précise les règles élémentaires du badminton. Pour prendre connaissance des règles détaillées, se référer aux règles officielles du badminton éditées par la FFBad qui sont la référence.

COMPETITION – L'ARBITRAGE

Quel est le rôle d'un arbitre ?

L'arbitre permet de veiller au bon déroulement d'un match, pour cela il doit faire respecter les règles du jeu du badminton lors d'un match. C'est également à lui de compter et d'annoncer les points marqués, et de veiller au respect des temps de pauses entre les sets.

Comment devenir arbitre ?

Pour devenir arbitre, il faut être licencié FFBAD et avoir la majorité pour des raisons de responsabilité. Cependant, il est possible de commencer la formation à partir de 16 ans pour obtenir le grade de « jeune arbitre » (arbitrage jusqu'à sa propre tranche d'âge).

Le candidat arbitre participe à un stage de formation de deux jours qui comporte une formation théorique et une formation pratique. A l'issue de ce stage, si le candidat a fait preuve d'aptitude à la fonction d'arbitre, il reçoit une attestation d'arbitre stagiaire.

En France le corps arbitral comporte six rangs d'arbitres :

- Arbitre Stagiaire candidat à l'examen : tournoi + championnat départemental jusqu'à niveau D7
- Arbitre Ligue Accrédité : Tournois + Championnat de Ligue + Interclubs Régionaux
- Arbitre Ligue Certifié : Tournois + Championnat de Ligue + Interclub Nationaux niveau N3 + intercomités niveau Régionaux
- Arbitre Fédéral Accrédité : Tournois Nationaux + Championnat de France + Top 12
- Arbitre Fédéral Certifié
- Arbitre international : il faut être arbitre national expérimenté, maîtriser l'anglais avec une expérience limitée sur les tournois à l'étranger et réussir un examen lors d'un tournoi international.

Ça vous intéresse ?

Vous désirez vous investir différemment dans votre discipline ?

Contactez Pierre Tiadina !

COMPETITION – LES TOURNOIS

Un tournoi est une compétition mais cela doit être avant tout un moment de plaisir.

Comment s'inscrire à un tournoi individuel ?

La liste des tournois individuels est disponible sur :

- <http://badiste.fr> qui référence les tournois sur le territoire
- [ebad](#) : application qui référence les tournois et permet de s'inscrire

Après avoir sélectionné le tournoi et pris connaissance de son règlement, il suffit de remplir la feuille d'inscription et de l'envoyer accompagnée du règlement aux organisateurs.

Vous pouvez aussi maintenant vous inscrire directement sur l'application *Ebad* et régler le montant d'inscription en ligne.

Attention ! Respectez bien les dates limites d'envoi ! D'autre part, en vous y prenant tôt, vous multipliez vos chances d'avoir une place.

Quelques jours avant le tournoi, vous recevrez votre heure et lieu de convocation.

Comment se déroule le tournoi ?

Les tableaux des poules sont toujours affichés dans la salle du tournoi avec l'échéancier ce qui permet de savoir contre qui et à quelle heure vous jouez.

Une fois sur place, vous devez vous présenter à la table de marque pour signaler votre présence et attendre ensuite qu'on vous appelle sur un terrain.

A l'appel de votre nom, présentez vous à la table de marque pour récupérer la feuille de match. Important, il faut prévoir des volants homologués, une raquette supplémentaire et une bouteille d'eau.

Après quelques minutes d'échauffement, vous souhaitez « bon match » à votre adversaire. Le match se déroule en auto-arbitrage.

A la fin du match, serrez la main à votre adversaire (et partenaire). Si vous avez gagné, c'est à vous de remplir la feuille de match et de l'apporter à la table de marque.

Bon à savoir :

Si vous ne vous présentez pas à un tournoi auquel vous êtes inscrit, sachez que vous êtes sous le coup de sanctions pouvant aller jusqu'à une amende de 80 € et une suspension de plusieurs mois si vous ne pouvez pas justifier votre forfait (ex : certificat médical).

LES STATUTS DU CLUB

ARTICLE 1 – DENOMINATION

Il est créé entre les personnes adhérant aux présents statuts l'association dénommée :

UNION SPORTIVE DE CRETEIL – BADMINTON

Cette association est constituée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle est fédérée par l'Union Sportive de Créteil.

ARTICLE 2 – OBJET

L'association U.S. Créteil-Badminton a pour objet de promouvoir, d'organiser, de gérer l'activité badminton.

Elle participe à l'établissement d'une politique omnisports au sein de l'U.S.Créteil dont elle fait partie.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet toute discrimination dans sa vie et son organisation ou présentant un caractère politique ou religieux.

L'association s'affilie à la Fédération Française de Badminton et/ou aux Fédérations affinitaires

ARTICLE 3 – DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé 5, rue d'Estienne d'Orves – 94000 CRETEIL et il ne peut être déplacé qu'avec l'accord du Conseil d'administration de l'U.S. Créteil et approuvé par le Comité directeur de l'association.

ARTICLE 5 – COMPOSITION

L'association U.S.Créteil- Badminton se compose :

- de membres actifs
- de membres d'honneur
- de membres bienfaiteurs.

Les membres actifs sont les personnes physiques qui adhèrent aux présents statuts.

Le titre de membre d'honneur est attribué à des personnes physiques qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Les membres bienfaiteurs sont des personnes physiques ou morales qui contribuent au fonctionnement de l'association.

Les titres de membres d'honneur et de membres bienfaiteurs sont décernés par le comité directeur de l'association.

Les membres actifs contribuent au fonctionnement de l'association par règlement d'une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

ARTICLE 6 – RADIATION

La qualité de membre se perd :

- Par la démission adressée par écrit au comité directeur
- Par la radiation de droit, pour non-paiement de la cotisation ou pour faute grave. Est considérée comme telle, celle portant atteinte à l'image de l'association et de ses membres ou contrevenant aux règles statutaires et conventionnelles. La radiation est prononcée par le Comité directeur et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le recours devant l'assemblée générale doit être sollicité par écrit dans les huit jours suivant la notification.

Les sanctions disciplinaires sont prononcées par le Comité directeur de l'association. Toute personne physique qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire doit être à même de préparer sa défense et doit être convoquée devant le comité directeur.

Elle peut se faire assister par le défenseur de son choix.

ARTICLE 7 – ROLE

L'association U.S. Créteil- Badminton est chargée de gérer l'activité Badminton en inscrivant son action dans celle de l'U.S. Créteil telle que mentionnée à l'article 2 et en participant aux travaux de commission mis en place par l'U.S. Créteil ou à toute initiative pouvant y concourir.

Elle soumet ses demandes de subventions publiques et les justificatifs qui s'y rapportent au Conseil d'administration de l'U.S. Créteil, lequel les transmet avec son avis aux collectivités concernées.

ARTICLE 8 – COMITE DIRECTEUR

L'association est administrée par un comité directeur d'au moins 3 membres. Afin de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes, la composition du Comité directeur reflètera la composition de l'Assemblée générale. Il exerce l'ensemble des compétences que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée Générale ou à un autre organe de l'association. Il administre l'association au quotidien et rend compte de ses décisions aux adhérents.

Les membres du Comité directeur de l'association sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Le renouvellement du comité directeur se fait par tiers tous les ans. Les deux premiers tiers sont désignés par voie de tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Sont éligibles au comité directeur de l'association les membres actifs de l'association âgés de 16 ans au moins, adhérent depuis plus de 6 mois à l'association au jour de l'élection et à jour de leurs cotisations annuelles, ne percevant aucune rémunération de l'association et n'y exerçant aucune activité salariée.

Les candidatures au comité directeur devront être confirmées par courrier 8 jours avant l'Assemblée générale. En cas de vacance, le Comité directeur pourvoit provisoirement par cooptation au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 9 – FONCTIONNEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur se réunit au moins une fois par trimestre et à chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Le directeur technique de l'association ou à défaut un cadre technique représentant les techniciens est membre de droit du comité directeur. Il a voix consultative.

Le président peut inviter toute personne non membre du comité à assister aux réunions du comité, avec voix consultative.

La présence de la moitié des membres plus un du comité directeur est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès verbal des séances.

Les décisions du comité directeur sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Tout membre du comité directeur qui a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du comité directeur est considéré comme démissionnaire et perd la qualité de membre du comité directeur.

ARTICLE 10 – LE PRESIDENT

Le président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (y compris abstentions et votes blancs). Le mandat de président est d'une année. Il peut être rééligible.

Sur proposition du président, le Bureau élit un ou plusieurs vice-président(s), un secrétaire et un trésorier. Ces fonctions ne sont pas cumulables.

ARTICLE 11 – ROLE DU PRESIDENT

Le président de l'association préside les assemblées générales et le Comité directeur.

Il participe à toutes les réunions de l'association, ou peut se faire représenter.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une délégation spéciale.

En cas de vacances, le vice-président assure la fonction présidentielle, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le président ou son représentant participe au conseil d'administration de l'U.S. Créteil.

ARTICLE 12 – ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'association est convoquée par le président. Elle se réunit une fois par an à la date fixée par le comité directeur. Elle se réunit, en outre, chaque fois que sa convocation est demandée par le comité directeur ou le quart au moins des membres composant l'assemblée générale.

La convocation de l'assemblée générale de l'association, accompagnée de son ordre du jour établi par le comité directeur, peut être envoyée par voie électronique 15 jours au moins à l'avance à chacun de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se tient en présentiel mais peut également se tenir à distance (visioconférence, conférence téléphonique ou par consultation écrite)

Seuls pourront être discutés les sujets figurant à l'ordre du jour.

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions supplémentaires à l'ordre du jour par lettre ordinaire postée au moins 8 jours avant l'assemblée générale.

L'assemblée générale entend le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle de ses membres.

Elle pourvoit au renouvellement du tiers sortant du comité directeur.

ARTICLE 13 – COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose :

- des membres actifs de l'association
- des membres d'honneur
- des membres bienfaiteurs

Est électeur à l'assemblée générale tout adhérent de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations annuelles.

En cas d'empêchement, tout membre peut donner procuration à un autre membre. Chaque membre ne peut être porteur de plus d'UN pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le quorum nécessaire pour la validité des délibérations est fixé au quart des membres électeurs à l'Assemblée Générale de l'association. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée se tient 30 minutes plus tard.

Les délibérations sont alors valables quelque soit le nombre d'électeurs présents ou représentés, et sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les modalités d'organisation et d'élection sont précisées dans le règlement intérieur.

Des assemblées générales peuvent être convoquées pour cas d'urgence à la demande de la moitié des membres du comité directeur ou du quart des électeurs.

Le rapport annuel et les comptes de l'association sont adressés à l'U.S. Créteil dans un délai n'excédant pas 15 jours après l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration de l'U.S. Créteil peuvent, après en avoir émis le désir, assister aux réunions du comité directeur et aux assemblées générales de l'association.
Ils ont voix consultative.

ARTICLE 14 – MODIFICATIONS DES STATUTS – DISSOLUTION OU FUSION

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du comité directeur ou de la moitié des membres dont se compose l'assemblée générale et après accord du conseil d'administration de l'U.S. Créteil.

Dans l'un ou l'autre cas, la convocation accompagnée de l'ordre du jour mentionnant les propositions de modifications est adressée au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres sont présents au moment de l'ouverture de l'assemblée générale.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'association 15 jours au moins avant la date fixée par la nouvelle réunion de l'assemblée générale qui statue alors sans condition de quorum.

Dans les deux cas, les modifications statutaires ne peuvent être approuvées qu'à la majorité des 2/3 des suffrages valablement exprimés (y compris les abstentions et les votes blancs).

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce alors dans les conditions prévues aux paragraphes ci-dessus. En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. L'actif net est attribué à l'U.S. Créteil.

Le retrait ou la radiation de l'U.S. Créteil- Badminton de l'Union Sportive de Créteil entraîne de plein droit la dissolution de l'U.S. Créteil- Badminton et la dévolution de son patrimoine à l'Union Sportive de Créteil.

ARTICLE 15 – RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations de ses membres
- le revenu de ses biens
- le produit de ses manifestations
- les ressources créées à titre exceptionnel, lors de spectacles, bals, tombolas, loteries, conférences, avec l'agrément des autorités compétentes.
- Le produit des rétributions perçues pour services rendus
- Les subventions des collectivités territoriales et de l'Etat.
- Les produits de contrats de partenariat, à condition de respecter les dispositions légales et fiscales en vigueur.

La comptabilité de l'association est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses. Elle fait apparaître annuellement un compte de résultats et un bilan, établis sur l'année civile.

La domiciliation bancaire est commune à celle de l'U.S. Créteil.

ARTICLE 16 – REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement est préparé par le comité directeur et approuvé par l'assemblée générale. Aucun article du règlement intérieur ne peut être contraire aux présents statuts.

Il prévoit notamment :

- de faire connaître tous les changements intervenus dans la direction de l'association.
 - dans le mois suivant à l'U.S.C.
 - dans les trois mois, à la Préfecture du département
- de communiquer le règlement intérieur à l'U.S. Créteil

ARTICLE 17 – GESTION DE L'ASSOCIATION

Les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à 6 mois à compter de la clôture de l'exercice.

Le Comité Directeur adopte le budget annuel avant le début de l'exercice.

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au comité directeur et présenté pour information à la prochaine assemblée générale.

ARTICLE 18 – ADOPTION ET DEPOT DES STATUTS

Les présents statuts ont été approuvés à la majorité des 2/3 des suffrages (conformément à l'article 14 des présents statuts), par l'assemblée générale du 15 juin 2012 Ils seront déposés, conformément à la loi, à la Préfecture du Val-de-Marne.



**12, rue Coypel
75013 PARIS
téléphone : 01 45 83 51 11
site : www.plusdebad.com**

**Votre spécialiste BADMINTON
Partenaire de l'US Créteil Badminton**

- **20 % de remise sur tout le magasin et le site avec le code «94USC018 » sur le PVC (Prix Vente Catalogue) (hors volants et soldes) pour tous les licenciés du club sur présentation de votre licence.**
- **Remise 30% sur les « prix PVC » pour les opérations club Stand sur tournoi et journée privilège**

***Ouvert du lundi au samedi :
10h – 19h***
